Les Cahiers des dix



La Nouvelle-France et ses dix mille colons

Louis-Philippe Audet, S. R. C.

Number 36, 1971

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1025280ar DOI: https://doi.org/10.7202/1025280ar

See table of contents

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print) 1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Audet, L.-P. (1971). La Nouvelle-France et ses dix mille colons. *Les Cahiers des dix*, (36), 9–54. https://doi.org/10.7202/1025280ar

Tous droits réservés © Les éditions du Bien Public, 1971

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

La Nouvelle-France et ses dix mille colons

Par Louis-Philippe Audet, s. R. C.

Amédée Gosselin, dans sa remarquable étude sur L'Instruction au Canada sous le régime français, se demande, dans le premier chapitre de son ouvrage, à quelle classe de citoyens appartenaient les colons venus de France et quelle pouvait être leur degré d'instruction ?¹ Quelques années plus tard, en 1918, Benjamin Sulte, dans les Mémoires de la Société royale du Canada, se posait la question: « Nos ancêtres étaient-ils des ignorants ? » ²

Le but de notre propos n'est pas de répéter ce que ces deux historiens ont si bien dit, mais plutôt de reprendre le problème sous un autre aspect et de nous demander à nouveau, en tenant compte des progrès de l'historiographie: 1) d'où venaient-ils, ces colons? 2) qui étaient-ils? 3) pourquoi vinrent-ils? et 4) que savaient-ils?

A l'occasion d'un récent séjour à Paris (avril-août 1969), nous avons pu consulter, au Musée d'histoire de l'Education, à l'Institut pédagogique national, l'abondante documentation recueillie par Louis Maggiolo, de 1877 à 1879, et qui apporte un éclairage nouveau sur l'état de l'instruction publique en France à la fin du XVIIe siècle et même avant cette date, puisque les questionnaires soumis aux instituteurs faisaient grand état de la situation scolaire avant la Révolution française. Quelle fut l'organisation scolaire en France, non seulement dans les principales villes, mais surtout

Amédée Gosselin, L'instruction au Canada sous le régime français, Québec, 1911: 21-33.

^{2.} Benjamin Sulte, «Nos ancêtres étaient-ils des ignorants?» dans Mémoires de la Société royale du Canada, 1918: 201-208.

dans les campagnes de ces provinces qui ont fourni le plus de colons au Canada, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles ? Voilà l'aspect particulier que nous voudrions mettre en lumière en nous attardant surtout à l'enseignement élémentaire, aux écoles populaires, que pouvaient fréquenter les enfants et les adolescents dans la plupart des communes du royaume, lorsque de telles institutions existaient non loin de leur domicile. Maints historiens, à la suite de l'enquête de Maggiolo, se sont crus justifiés de fixer les débuts de l'organisation scolaire méthodique, en France, à l'année 1789: par contre, la fin du XIXe siècle et le début du XXe virent la publication de très nombreuses études qui précisèrent ce que fut l'instruction publique avant la Révolution française en plusieurs provinces qui estimèrent injustes, à leur égard, les conclusions de l'enquête Maggiolo. 3 Sans vouloir en faire grief à leurs auteurs, on peut toutefois remarquer que les deux plus récents ouvrages sur l'Histoire de l'Enseignement en France ont, comme point de départ, le premier, celui de Félix Ponteil, l'année 1789

^{3.} Voici les titres de quelques ouvrages consacrés à l'étude de ce que fut l'enseignement en France avant 1789;

Allain, chan. E., L'instruction primaire en France avant la révolution, Paris.
 Libraire de la Société bibliographique. 1881, 304 p.

Allain, chan. E., Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la révolution, Bordeaux, Paris, Picard et fils, 1895, 276 p.

Bideau, madame Decap de la Martinière, L'instruction primaire en France du XVIIe au XIXe siècles, Paris, F. Rieder, 1914, 212 p. Borne, Louis, L'instruction populaire en Franche-Comté avant 1792, Besançon, Imprimerie de l'Est, 1949, 644 p.; 1953, 473 p.

Fischer de Chevriers, Ph. Histoire de l'instruction populaire en France depuis les premiers siècles jusqu'en 1789, Paris, G. Lethielleux, 1884, 393 p.

Fontaine de Resbecq, Comte de, Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 (dans les communes qui ont formé le département du Nord), Paris, H. Champion, 1878.

Foulques de Villaret, Madame A. de, L'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arrondissement d'Orléans, Orléans, Herbuison, 1882, 384 p.

Urseau, l'abbé Ch. L'instruction primaire avant 1789 dans les provinces du diocèse actuel d'Angers, 1890, 344 p.

Léaud A. et Glay E., L'école primaire en France, ses origines, ses différents aspects au cours des siècles, ses victoires, sa mission dans les démocraties, Paris, 1934.

Pérouas, Louis, Le diocèse de La Rochelle de 1648 à 1724, Paris, S.E.V.P.E.N.,
 532 p.

La plupart de ces ouvrages font partie de la précieuse collection REY-HERME conservée à la bibliothèque de la Faculté des Sciences de l'Education, à l'Université de Montréal.

et le second, celui d'Antoine Prost, l'année 1800. Peut-être faudrait-il ajouter encore ici, la solide étude de Georges Snyders, La pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, bien que, comme il le signale dans son avant-propos, il n'ait envisagé « que l'enseignement donné dans les Collèges », c'est-à-dire l'enseignement secondaire. 5

1. D'OÙ LES COLONS VENAIENT-ILS ?

« Ce qui surprend d'abord, écrit l'historien Marcel Trudel à propos de la colonisation de la Nouvelle-France, c'est, à n'importe quel moment de son histoire, son insuffisance numérique 6.» De 1608-à 1760, il est venu au Canada, pour y demeurer, environ 10,000 immigrants dont les arrivages se répartissent comme suit:

de 1608 à 1660 : 1,260 colons
de 1660 à 1680 : 2,542 colons

· de 1680 à 1700 : 1,092 colons, soit 4,894 au XVIIe siècle

de 1700 à 1720 : 659 colons
de 1720 à 1740 : 1,008 colons

· de 1740 à 1760 : 3,565 colons, soit 5,232 au XVIIIe siècle.

Quelles furent les provinces d'origine de ces 10,000 colons ? Plusieurs historiens ont tenté de répondre à cette question : Jean-Baptiste-Antoine Ferland, Rameau de Saint-Père, F.-X. Garneau, Benjamin Sulte et Stanislas-L. Lortie. Cependant celui qui nous semble avoir accompli le travail le plus définitif sur la question et qui est généralement considéré comme une autorité en la matière, c'est le P. Archange Godbout, o.f.m. Nous empruntons donc ses conclusions, telles que publiées, en 1946, dans les Archives de Folklore sous le titre de « Nos hérédités provinciales françaises.» 7

Félix Ponteil, Histoire de l'Enseignement: 1789-1965, Paris, Sirey, 454 p. L'auteur consacre tout de même 47 pages à l'exposé de «L'éducation nationale à la veille de 1789».

Antoine Prost, L'enseignement en France: 1800-1967, Paris, Armand Colin, Collection U, 1968. 524 p.

^{5.} Georges Snyders, La pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, Presses universitaires de France, 1965, 460 p.

^{6.} Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968: 142 s.

Archange Godbout, «Nos hérédités provinciales françaises» dans Archives de Folklore, Montréal, Fides 1946; 26-41.

Les listes établies par l'abbé Jean-Baptiste Ferland 8 sont incomplètes: il arrête son investigation en 1666 et il ignore les filles venues de France sans leur famille. François-Edme Rameau de Saint-Père, dans son ouvrage La France aux colonies, dresse un tableau des immigrants mariés en Nouvelle-France de 1640 à 1770: ses chiffres sont beaucoup trop faibles et ici encore il s'agit d'un travail incomplet. François-Xavier Garneau présente des statistiques pour la région de Québec après avoir inventorié les études de trente-trois notaires sur trente-cinq qui exercèrent leur profession jusqu'en 1701 et dont les minutes sont à Québec: est-il besoin de dire que les résultats de cette enquête ne satisfont pas les désirs de ceux qui souhaitent une vue d'ensemble, même si les données de Garneau sont plus exactes que celles de ses devanciers? 10

Benjamin Sulte a laissé une oeuvre historique considérable à laquelle il manque sans doute un peu d'ordre et d'esprit de synthèse: Gérard Malchelosse a tenté d'en résumer les conclusions dans un article publié en 1947 sous le titre de « A propos de nos origines 11 ». Voici d'abord, selon Sulte, comment se répartissent les colons venus en Nouvelle-France de 1608 à 1750:

- Hommes mariés en France (460) ou au Canada (4,753) = 5,213
- Femmes mariées en France = 456
- Garçons arrivés avec leur famille = 269
- Filles arrivées avec leur famille ou sans famille = 1,296

Total: 7,234 colons

Jean-Baptiste Antoine Ferland, Cours d'Histoire du Canada, Montréal, Granger, 1929 (3e éd.): 383 s.

^{9.} François-Edme Rameau de Saint-Père, La France aux colonies: études sur le développement de la race française hors de l'Europe... Les Français en Amérique: Acadiens et Canadiens, Paris, A. Jouby, 1859: 282. Le P. Godbout signale que Rameau devait ses renseignements à Pierre Margry qui lui-même les tenait de l'abbé J.-B. Ferland.

François-Xavier Garneau, Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours, Montréal, Beauchesne & Valois, 4e éd. 1882-1883: 101.

^{11.} Gérard Malchelosse, « A propos de nos origines » dans Cahiers des Dix, Montréal, 1947: 231-264.

Le même auteur groupe ensuite les provinces d'origine de ces colons français en quatre régions:

- a) Normandie (780) et Picardie (184) 12 = 964 colons, soit 13.5%
- b) Perche (160), Beauce (106), Touraine (126), Anjou(181), Maine(117), Bretagne(310) =1,000 colons, soit 14%
- c) Paris et environs = 747 colons, soit 10.5%
- d) Poitou (515), Angoumois (115)
 La Rochelle (479), Rochefort (20),
 Aunis (20), Saintonge (341)

4,210 colons, soit 59%

Quinze provinces ont donc fourni

=1,499 colons, soit 21%

Il reste donc, toujours selon Benjamin Sulte, 3,024 personnes (pour atteindre le total de 7,234 colons) à répartir entre 50 provinces ou pays divers. La partie est de la France n'aurait fourni que 3% environ de colons. Enfin, remarque très importante, la compilation de ces données s'arrête à l'année 1750: ces chiffres fournissent tout de même des indications que va utiliser, par la suite, le P. Archange Godbout.

• Celui qui à notre sens, écrit ce dernier, a serré de plus près la vérité quant aux origines canadiennes, est l'abbé Stanislas Lortie. Il a condensé le fruit de ses recherches en deux tableaux qu'il a publiés successivement en mai et septembre 1903 dans le Bulletin du Parler français. L'un et l'autre s'en tiennent au XVIIe siècle. ¹³ D'autre part, E.-Z. Massicotte a accompli un travail identique pour les immigrants qui prirent femme au Canada, de 1700 à 1765.

Les deux tableaux qui suivent permettront de comparer plus facilement les statistiques de l'abbé Lortie, celle du P. Godbout avec les moyennes de ces trois sources pour la période de 1608 à 1700 et celles de E.-Z. Massicotte et du P. Archange Godbout pour les colons du XVIIIe siècle, de 1700 à 1765.

^{12.} La réunion de la Picardie à la Normandie est-elle bien justifiée ? Ne s'agitil pas de provinces assez différentes l'une de l'autre ? Plus normale serait le rapprochement d'une partie du Perche à la Normandie. Et la Bretagne ne constitue-telle pas une province à part qu'on peut difficilement réunir à celles qui forment le second groupe ?

^{13.} Archange Godbout, op. cit.,: 29.

TABLEAU I COLONS VENUS EN NOUVELLE-FRANCE AU XVIIe SIÈCLE (1608-1700)

Provinces d'origine des colons	S. Lortie: 1ère liste		P. Archange Godbout	% Moyenne des trois
1. Normandie	683	958	547	18.5%
2. Ile-de-France et Paris	567	621	508	14.7%
3. Poitou	370	569	352	10.9%
4. Aunis, Iles de Ré et d'Oléron	403	524	332	10.6%
5. Saintonge	212	274	185	5.8%
6. Perche	187	238	64	3.9%
7. Bretagne	121	175	117	3.5%
8. Anjou		139	89	3.0%
9. Champagne	114	129	83	2.8%
10. Maine		113	78	2.7%
11. Guyenne	175,2393	124	85	2.6%
12. Limousin et Périgord	84	120	86	2.4%
13. Picardie		96	77	2.2%
14. Angoumois	69	93	71	2.0%
15. Touraine		91	58	1.9%
16. Beauce	1120	105	74	1.9%

(Il faut ajouter 10% environ pour toutes les autres provinces réunies).

Le Père Archange Godbout en tire les conclusions suivantes pour le XVIIe siècle :

- 1) «La Normandie avec ses 18.5% a fourni près du cinquième des colons français au XVIIe siècle;
- 2) Les provinces du *Centre-Ouest*: Poitou, Aunis, et Saintonge réunies ont donné 27.3% soit plus du quart. Leur émigration n'était cependant pas aussi homogène que celle de la Normandie;
- 3) Paris et l'Ile-de-France ont contribué pour 1/7 soit 14.7%. Ce contingent est considérable, surtout par son élément féminin.

Si l'on excepte le *Perche*, dont l'émigration plus ancienne grandit l'importance, les autres provinces ont relativement peu contribué à la création de notre patrie. La Bretagne ne s'inscrit que pour 3.5%, l'Anjou pour 3%, la Champagne pour 2.8%, la Picardie pour 2.2%. 14

^{14.} Ibid., 32-33.

TABLEAU II COLONS VENUS EN NOUVELLE-FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE (1700-1765)

Provinces d'origine des colons	EZ. Massicotte	%	P. Archange Godbout	æ
1. Ile-de-France	401	11.9%	516	12.2%
2. Normandie	350	10.3%	464	10.9%
3. Bretagne	265	7.9%	346	8.2%
4. Poitou	205	6.1%	255	6.0%
5. Guyenne et Agenois	211	6.3%	244	5.8%
6. Saintonge	180	5.4%	232	5.5
7. Aunis et Ile de Ré	153	4.6%	238	5.6%
8. Languedoc	159	4.7%	219	5.2%
9. Gascogne	151	4.5%	196	4.6%
0. Champagne	119	3.5%	142	3.4%
1. Lorraine	99	2.9%	111	2.6%
12. Anjou	80	2.4%	119	2.6%
13. Franche-Comté	81	.2.4%	91	2.1%
14. Picardie	76	2.3%	93	2.2%
15. Bourgogne	71	2.1%	91	2.1

Si l'on compare ce tableau II que nous avons également emprunté au P. Archange Godbout au Tableau I, on constate que certaines provinces telles que la Bretagne, la Guyenne, le Languedoc, la Gascogne et la Lorraine voient augmenter leur contribution au peuplement de la colonie, à cause sans doute du licenciement des troupes, tandis que d'autres, qui gardent tout de même, mutatis mutandis, la tête de la liste, telles l'Ile-de-France, la Normandie et le Centre-Ouest, voient baisser leur moyenne.

L'auteur déjà cité se demande ensuite dans quelle mesure il est possible de calculer la part d'influence des provinces françaises dans la formation du type canadien-français? A cette fin, il a préparé 12 tableaux généalogiques. (on sait qu'à la dixième génération un individu compte 512 ancêtres!), sept pour la région de Québec et cinq pour celle de Montréal. Cette compilation lui a permis d'établir le classement suivant selon la descendance laissée au Canada:

1. Normandie	16.8%	7. Saintonge	3.6%
2. Ile-de-France		8. Maine	3.4%
3. Aunis	13.6%	9. Anjou	3.2%
4. Perche	10.1%	10. Bretagne	3.1%
5. Poitou	8.1%	11. Angoumois	2.3%
		12. Champagne	

C'est donc en nous basant sur cette liste que nous allons tâcher d'établir quelle était l'instruction des colons qui vinrent s'établir en Nouvelle-France de 1608 à 1760 et qui y laissèrent une postérité.

2. CES COLONS, QUI ÉTAIENT-ILS ?

A quelle classe de citoyens appartenaient les colons qui vinrent s'établir en Nouvelle-France de 1608 à 1760 ? On connaît les propos malicieux du baron de La Hontan sur la colonisation de la Nouvelle-France, particulièrement sur l'émigration féminine ¹⁶: tous les historiens sérieux ont réfuté avec succès les fantaisies de ce cadet de Gascogne qui vécut au Canada de 1683 à 1693 ¹⁷. Ce n'est donc pas sans étonnement que l'on retrouve des assertions à peu près identiques sous la plume d'un amateur qui a publié, en 1970, le *Petit manuel d'histoire du Québec* ¹⁸; voici d'ailleurs ce qu'on peut lire à la page 35 de cette publication:

« Qui sont ces colons qui arrivent ?

Des familles pauvres dont Louis XIV veut débarrasser le royaume. Des filles du Roi, bâtardes de grandes dames de France, orphelines, prostituées par nécessité. Les déshérités, les déclassés, les désavoués sont expédiés en « Nouvelle-France » pour former la racine principale de notre souche française. Il y a aussi les soldats qui, une fois le massacre des Rouges terminé, s'installent au pays comme colons, épousent les demoiselles qui arrivent et font de nombreux enfants. D'ailleurs, les familles de 10 enfants et plus reçoivent des allocations du roi. Talon encourage le mariage des hommes dès leurs 18 ans et des jeunes filles dès leurs 14 ans. Il fait payer des taxes supplémentaires aux célibataires. »

^{15.} Ibid., 34-38.

Nouveaux voyages de M. le baron de La Hontan, La Haye, édition de 1704:
 11-12.

^{17.} Lionel Groulx, La naissance d'une race, Montréal, Granger, 1938: 49-55. Gustave Lanctôt, Filles de joie ou Filles du Roi, Montréal, Chanteclerc, 1952; Gérard Malchelosse, «L'immigration des filles de la Nouvelle-France au XVIIe siècle », dans Cahiers des Dix, 1950: 55-80.

^{18.} Léandre Bergeron, Petit manuel d'histoire du Québec, Editions Québécoises. 1970: 35.

Maints Canadiens seront surpris, voire choqués d'apprendre que tels sont leurs quartiers de noblesse: décidément, on n'a plus les ancêtres qu'on avait ou qu'on croyait avoir! L'auteur a été bien inspiré d'intituler cette publication un PETIT manuel: il l'est vraiment dans tous les sens; c'est de la mauvaise caricature de l'histoire sérieuse.

Ces 10,000 immigrants qui constituèrent la souche de la nation canadienne-française peuvent être partagés en quatre catégories: des gens de métiers (3,900), des recrues militaires (3,500), des filles à marier (1,100) et des gens venus par châtiment (1,000).

Les gens de métiers forment la partie la plus importante des colons du XVIIe siècle: « l'Acte de l'établissement de la Compagnie des Cent Associés pour le commerce du Canada. . . » par le cardinal de Richelieu (29 avril 1627) déclare que :

« ceux qui auront pratiqué leur métier pendant six ans en Nouvelle-France seront considérés comme des maîtres à leur retour et pourront tenir boutique. Obligation est faite, en outre, aux capitaines de vaisseaux d'embarquer trois engagés par 60 tonneaux et six par cent tonneaux: les gens de métier cependant comptent pour deux. »

Comme la maîtrise est devenue quasi inaccessible, écrit à ce sujet Marcel Trudel, et que l'avenir leur paraît incertain en France, les gens de métiers émigrent en masse: la recrue de 1663 (une centaine de colons) n'est faite que de gens de métiers; des 1,344 habitants qu'énumère le recensement de 1666, environ la moitié déclarent un métier, même s'ils sont établis sur des terres. > 19 Mais le plus grand nombre de ces soi-disant « hommes de métiers » sont bien jeunes et peut-être ne faut-il pas les considérer comme des apprentis. Ils viennent en Nouvelle-France aux frais du recruteur, s'engagent alors pour trois ans (d'où le sobriquet de trente-six mois qui leur est donné) et reçoivent un salaire de 75 livres par année. Leur service accompli, ils deviennent pour la plupart des agriculteurs sur des terres qui leur sont concédées par les seigneurs.

^{19.} Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968: 149. Voir aussi Louis-Philippe Audet, Histoire de l'Enseignement au Québec, 1608-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1971: I: 9.

Lionel Groulx écrit à propos de cette question: « Les artisans faisaient plutôt le petit nombre » ²⁰; le P. Archange Godbout prétend que c'est l'affirmation contraire qui est vraie surtout pour le XVIIe siècle:

« Cheffaud de la Regnardière, écrit-il, lève 44 engagés en 1642; tous sont des artisans sauf un dont la profession n'est pas indiquée. En 1643, nouvelle levée de 51 engagés. Du nombre, deux sont journaliers ou manoeuvres, et 7 ne mentionnent pas leur métier, les 42 autres sont des artisans. En 1643 également, M. de la Dauversière recrute pour Montréal 35 personnes, dont 31 indiquent leur métier, et 4 seulement ne le mentionnent pas. Nous savons par ailleurs que 2 de ces 4, les Leboesme, père et fils étaient armuriers. » 21

Lorsqu'on parle de métiers, au XVIIe siècle, il faut se rappeler sans doute que cultiver la terre ou fabriquer des meubles ou construire des maisons s'apprenait alors par transmission orale directe et par l'imitation des gestes. « Les hiérarchies urbaines des cérémonies, écrit à ce propos Robert Mandrou, laissent apercevoir l'ordre et l'estime qui étaient le lot des différents métiers. Mais elles nous apprennent plus sur le détail des solidarités corporatives que (...) sur les savoir-faire qui donnent aux compagnons le sentiment de posséder une certaine maîtrise sur les choses et sur leur entourage. » ²²

Benjamin Sulte a publié, dans son Histoire des Canadiens français, un relevé imparfait (parce que préparé à partir d'une copie faite à la main) du premier recensement de la Nouvelle-France, en 1666. Pierre-Georges Roy, dans le Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1935-1936 publie heureusement l'« Estat général des Habitants du Canada en 1666 », grâce à une copie photographique de l'original de ce recensement conservé aux Archives de la Marine, à Paris ²³, corrigeant ainsi les erreurs de la publication antérieure. La Nouvelle-France comptait alors une population

^{20.} Lionel Groulx, op. cit.: 40.

^{21.} Rapport des Archives nationales du Québec, 1970: 123-124; «Familles venues de La Rochelle en Canada» (travail posthume du P. Archange Godbout).

^{22.} Robert Mandrou, La France aux XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, Presses universitaires de France, 1967: 143. Collection Nouvelle Clio: l'Histoire et ses problèmes.

^{23.} Rapport des Archives de la province de Québec, 1935-36: 1-155.

de 3,215 personnes dont 2,034 de sexe masculin et 1,181 de sexe féminin. Le nombre des ménages était de 528. En dépit des lacunes statistiques de Sulte, nous estimons fort utile le tableau qu'il nous donne des professions et des métiers des colons en 1666, confirmant ce que nous disions il y a un instant, à savoir que « la moitié environ des habitants déclarent un métier, même s'ils sont établis sur des terres ». On sait, par exemple, que les Percherons qui sont venus ici par famille, à l'invitation de Robert Giffard, étaient des agriculteurs mais qui possédaient un autre métier, permettant aux hommes et aux femmes « de se pourvoir d'habillement des pieds à la tête. » ²⁴

Le Tableau III qui suit montre donc que sur 763 hommes, un peu plus de la moitié, soit 401 sont des engagés, qui n'ont pas déclaré de métier ou qui se disent « domestique engagé ». C'est la côte nord du Saint-Laurent, la côte de Beaupré particulièrement, qui groupe le plus grand nombre d'artisans (238), puis ensuite la ville de Québec (202), Montréal avec 137, la rive sud du fleuve et l'Ile d'Orléans avec 101; Trois-Rivières vient en dernier lieu avec 85 artisans seulement. Pour bien juger de l'importance relative de ces chiffres, il faut se rappeler que le rencensement fut effectué au moment où s'amorçait un mouvement plus énergique en faveur de l'émigration au Canada, mouvement qui ne donna pas les résultats que l'on pouvait espérer, car Louis XIV discontinua les secours à la Nouvelle-France vers 1673 alors que, tout entier à la guerre de Hollande et aux guerres de coalition qui vont suivre, il n'a vraiment pas le loisir de songer à cette lointaine colonie. D'ailleurs, au début du XVIIIe siècle, en 1700, les immigrants n'avaient pas atteint le chiffre de 5,000 (4,894 plus précisément). Enfin, on peut regretter que Sulte n'ait pas mentionné, dans son tableau, 1 évêque, 18 prêtres ou ecclésiastiques, 35 Jésuites, 18 Ursulines, 23 Hospitalières et 4 Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. 25

^{24.} Benjamin Sulte, « Origins of French Canadians » dans Mémoires de la Société royale du Canada, 1905: 110.

^{25.} Il ne faut pas confondre le chiffre qui indique le nombre des colons venus s'établir au Canada de 1608 à 1700 (4,804) avec celui de la population de la colonie en 1700 qui avait alors atteint 15,000 âmes en raison du taux élevé de natalité.

TABLEAU III PROFESSIONS ET MÉTIERS DES COLONS (Recensement de 1666) *

Professions et métiers	Québec	Côtes du nord	Orléans et côtes sud	Trois- Rivières	Montréal	TOTA
Armuriers	2		2			4
Arquebusiers			_	2	3	7
Bourgeois	11	1		_		16
Boulangers	11	3	4		3	11
Bouchers	1	3	2		2	7
	11	1				1
Boutonniers	11		1	l	1 1	1
Brasseurs					1	1
Briquetiers	11	1				7
Chapeliers		4	1		2	2
Charrons	11 -	2				5
Chirurgiens	11 -	2			1	10.55
Charpentiers		21	4	1	7	36
Charbonniers	11	1				1
Chaudronniers	11 .	2			1	3
Chandeliers	11	2				3
Cordiers		3	1		1	6
Cordonniers	6	7	3		4	20
Corroyeurs	1	1	4		3	8
Cloutiers	3		1			4
Couvreurs d'ardoises		1				1
Drapiers	.]]	1	3			4
Engagés	11	115	47	72	74	401
Ferblantiers						1
Fondeurs	11		1			1
Fourbisseurs d'épées	911 9999					1
Huissiers	_	1				4
Imprimeurs	1	1	1			1
Instituteurs		1		1		3
Jardiniers		1		1		3
Maçons	(II)	12	5	1	8	32
		12	1 "			1
Maîtres de barques	11 25					18
Marchands		1		1	3 5	27
Menuisiers		8	3	2	月	T 7500
Meuniers	III is	5	2	1	1	9
Navigateurs et matelots	4	9	6		3	22
Notaires	(E-51)	1	7525			3
Orfèvres	11		1			1
Pâtissiers		1			1	5
Pelletiers		1			1	1
Sabotiers		1			1	1
Scieurs de pierre						1
Selliers		1	1		1	3
Serruriers		1		1	1	3
Taillandiers		1	2	1	2	14
Tailleurs d'habits		9	4	2	7	30
Tapissiers		2	1	10.77		3
Tisserands	1	11	3		1	16
Tonneliers		1		1	2	8
Tourneurs		1 *		-	1	1
Tourneurs						

Tableau préparé par Benjamin Suite, Histoire des Canadiens français, 1608-1880, Montréal, Wilson & Lafleur, 1882-84, vol. IV: 81.

Deux témoignages confirmeront ce que nous venons de dire de la profession des nouveaux colons. Le Père Chrestien Leclercq écrivait en 1691: « On doit reconnaître que les chefs de famille qui ont passé en Canada étaient en France de bons bourgeois de ville médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais tous honnêtes gens de leurs personnes, avant de la probité, de la droiture, et de la religion et, quand bien même la disgrâce de la fortune, à l'égard d'un petit nombre, aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et dans leur condition...²⁶ D'autre part, le P. Pierre-François-Xavier de Charlevoix affirmera: « Les premiers habitants du Canada étaient ou des ouvriers ou des personnes de bonne famille qui s'y transportèrent dans la seule vue d'y vivre tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion qu'on ne pouvait le faire alors dans plusieurs provinces du royaume où les religionnaires étaient fort puissants. > 27

Le second élément le plus important de la population de la Nouvelle-France fut le groupe des militaires: en 1668 par exemple, 442 soldats ou officiers du régiment de Carignan-Salières s'établissent sur des terres après leur licenciement. En 1686, le roi, accédant à la demande du marquis Brisay de Denonville décide que tout soldat qui voudra se marier et se faire habitant, en prenant à cultiver des terres non défrichées, sera dégagé du service et payé pendant un an de sa solde comme s'il servait. Et le gouverneur distribue libéralement les congés: une centaine en 1686 et quarante-huit en 1687. 28 Les autorités métropolitaines, de concert avec les intendants, tenteront par la suite d'exiger que les nouvelles recrues connaissent déjà un métier afin qu'ils puissent aider aux « habitants » et aux « bourgeois » entre les campagnes militaires. Bon nombre resteront au Canada, une fois leur service accompli,

^{26.} P. Chrétien Leclercq, Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France, Paris 1691, II: 12.

^{27.} P. Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France, Paris, 1744: 319. Voir aussi Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens-français, III: 72 s.

^{28.} Emile Salone, La colonisation de la Nouvelle-France, Trois-Rivières, Réédition boréale, 1970 : 291.

et deviendront agriculteurs par besoin et, à l'occasion, défenseurs de la patrie.

« Au Canada il était de tradition de marier et d'établir les soldats. Si peu nombreuse qu'elle soit lorsqu'il s'agit de tenir tête aux masses anglaises, l'armée de Dieskau, de Montcalm et de Lévis amène, au milieu d'une population coloniale qui ne dépasse guère soixante-dix mille âmes, un contingent de six ou sept mille jeunes hommes. Et comme elle a séjourné dans le pays plus de cinq ans, de l'été 1755 à l'automne de 1760, on voit qu'il était impossible qu'elle ne contribuât pas sérieusement au peuplement du pays... L'héroique petite armée qui aurait sauvé le Canada, si le Canada avait pu être sauvé, conclut Emile Salone, lui laisse entre cinq cents et mille chefs de famille, plus près de mille sans doute. » ²⁹

C'est ainsi que 3,500 recrues militaires environ décidèrent de rester au Canada pour y fonder un foyer.

On a beaucoup écrit sur l'immigration féminine en Nouvelle-France. En 1627, on ne trouve que cinq femmes adultes; la véritable immigration féminine commence à partir de 1634. Il y en a de plusieurs classes: d'abord les jeunes filles qui viennent avec les grandes fondatrices, madame de la Peltrie, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys (on en compte 220 entre 1634 et 1661). Il y a ensuite les filles du roi, envoyées par l'Etat, orphelines élevées par des religieuses et « choisies aussi saines et aussi robustes que possible »; entre 1665 et 1673, il en arrivera 900 environ, surveillées avec un très grand soin. Après cette dernière date, le gouvernement de Sa Majesté cesse ces expéditions de femmes à marier.

Il est vraisemblable que ces personnes tirées de l'Hospice Saint-Joseph, au faubourg Saint-Germain, celles des orphelinats de Paris et de Dieppe avaient reçu, dans ces établissements, une instruction élémentaire dont bénéficiera la colonie naissante. Et que dire de ces quinze demoiselles de condition dont l'intendant Jean Talon parle en 1671 et qu'il a «reçues pour faire des alliances avec les officiers et principaux habitants d'icy » 30 L'intendant in-

^{29.} Ibid ..: 446 s.

^{30.} Lionel Groulx, op. cit., 37.

siste pour que les filles qu'on envoie au Canada soient « à l'âge de la génération », saines et fortes. Ayant constaté que les pensionnaires de l'hôpital de Paris supportaient difficilement la vie rude des champs, il souhaite recevoir de vigoureuses Normandes. C'est ce qui explique sans doute la lettre de Colbert à Mgr de Harley, archevêque de Rouen, le 27 février 1670:

« Comme il pourrait s'en rencontrer (des filles robustes) dans les paroisses, aux environs de Rouen, le nombre de cinquante ou soixante qui seraient bien aises de passer au Canada pour être mariées et s'y établir, et que d'ailleurs vous avez toujours eu beaucoup de zèle pour l'augmentation de cette colonie, j'ai cru que vous trouveriez bon que je vous supliasse, comme je le fais par cette lettre, d'employer l'autorité et le crédit que vous avez sur les curés de trente ou quarante de ces paroisses, pour voir s'ils pourraient trouver en chacune une ou deux filles disposées à passer volontairement au Canada. » ³¹

La collaboration épiscopale donna d'excellents résultats puisque, le 10 novembre de cette année 1670, Talon pourra écrire: « Il est arrivé cette année 165 filles (...) Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir; (...) il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain (...) Il faudrait fortement recommander que l'on choisît des filles qui n'aient aucune difformité naturelle ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes afin de pouvoir travailler dans ce pays, et enfin qui eussent quelque aptitude à quelque ouvrage manuel. » ³²

La guerre de Hollande mit fin aux émigrations administratives. En 1673, il en vint encore une soixantaine, portant à 1,100 environ le nombre des jeunes filles à marier qui passèrent en Nouvelle-France.

Le quatrième groupe d'immigrants comprend ces gens expédiés en Nouvelle-France en guise de châtiments: par exemple, ces jeunes gens qu'on appela des « fils de famille » contre lesquels les parents avaient obtenu des lettres de cachet en raison de leur in-

^{31.} Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens français, IV: 119.

^{32.} Ibid.,: 121.

subordination ou de leur vie débauchée. On les orientait alors vers le Canada: de 1722 à 1749, il en vint soixante-huit; une dizaine seulement restèrent au pays et y élevèrent une famille. ³³ Mais il y a pis: Paris envoya également des condamnés qui devaient servir comme engagés: c'était surtout des braconniers et des faux sauniers coupables d'offenses mineures contre les règlements de chasse et ceux qui étaient relatifs au commerce du sel (648 condamnés de cette catégorie viennent au Canada de 1730 à 1749). Il ne faut cependant rien exagérer: ces personnes frappées de disgrâce sociale n'étaient pas des repris de justice ou des criminels et ils ne méritaient pas, dans l'ensemble, la réprobation que certains écrivains font peser sur eux. Le comble cependant fut l'envoi d'une trentaine de criminels véritables en 1723: devant les protestations énergiques des autorités coloniales, on cessa de considérer le Canada comme un établissement pénitentiaire. ³⁴

3.- CES COLONS, POURQUOI VINRENT-ILS?

Afin d'expliquer la faiblesse numérique de l'immigration française aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'historien Marcel Trudel répond à la question: « Pourquoi on ne vint pas en Nouvelle-France? » en rappelant que l'économie même de la colonie fut la cause principale de cet état de choses 35. Mais il y est tout de même venu 10,000 colons! Et ceux-là pourquoi sont-ils venus?

Les émigrants étaient des chercheurs d'aventures, écrira François-Xavier Garneau, plutôt que des hommes poussés hors de leur pays par nécessité; des jeunes gens, plusieurs de bonnes familles, attirés en Amérique par la traite des pelletries et qui espéraient que la fortune les dédommagerait de leurs travaux et des dangers qu'ils auraient courus; des marins, las de la vie sur mer, d'ardents catholiques, fuyant le voisinage des huguenots puissants dans quelques provinces, dans le Poitou par exemple, où il y eut beaucoup de protestants » 36

^{33.} Joseph-Edmond Roy, «Des Fils de Famille envoyés au Canada. — Claude Le Beau», dans Mémoires de la Société royale du Canada, 1901: 7-34.

^{34.} Gérard Malchelosse, «Faux sauniers, prisonniers et fils de famille en Nouvelle-France au XVIIIe siècle», dans Cahiers des Dix, 1944: 161-198.

^{35.} Marcel Trudel, op. cit., 45.

^{36.} Cité par Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens français, III: 75.

Après le traité de Saint-Germain-en-Laye en 1632, le peupleplement fut fait par l'entreprise privée, par ces hommes à qui l'on concédera des seigneuries à condition qu'ils fassent venir en Nouvelle-France des immigrants sérieux. Qu'on se rappelle la ténacité de Robert Giffard et des frères Juchereau qui furent les initiateurs d'une immigration systématique dont le Perche fit les frais et dont madame Pierre Montagne a raconté l'épopée. ³⁷

Il y eut d'autre part « la folle aventure » de Ville-Marie en 1642, seule fondation coloniale à caractère essentiellement apostolique, oeuvre de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages. En 1663, la Société aura établi cinquante familles et défriché 200 arpents de terre.

Les marchands s'intéressèrent également à l'émigration vers le Canada: on y conviera les paysans de toutes les provinces françaises: c'est en petit nombre toutefois qu'ils répondront à l'appel. Ceux qui vinrent ne prirent pas l'allure de conquistadors, ils cédèrent plutôt « à l'attrait de terres à défricher, à l'espoir d'exercer dans de meilleures conditions que dans leur pays originel, le même métier de paysan: bûcheron et remueur de terre, de poursuivre leur dialogue avec l'arbre et le champ. » 38

Mais le paysan français qui émigre en Nouvelle-France est attiré par la perspective de devenir maître du sol, de devenir un petit seigneur dans la seigneurie. Cette nouvelle condition n'échappera pas à l'oeil perspicace et souvent malicieux du baron de La Hontan qui écrivait le 2 mai 1684:

« Que dis-je Paysans? Amende honorable à ces Messieurs. Ce nom là pris dans sa signification ordinaire mettroit nos Canadiens aux champs. Un Espagnol si on l'appelloit Villageois ne fonceroit pas plus le sourcil, ne releveroit plus fièrement sa moustache. Ces gens-ci n'ont pas tout le tort; après tout, ils ne payent ni sel, ni taille, ils chassent et pêchent librement; en un mot ils sont riches. Voudriez-vous donc les mettre en parallè-

^{37.} Madame Pierre Montagne, Tourouvre et les Juchereau, Québec, Société Canadienne de Généalogie. Contribution No 13, 1965, 192 p. (Un chapitre de l'émigration percheronne au Canada. On sait qu'une centaine de familles du Perche vinrent au Canada entre 1630 et 1650).

^{38.} Victor-L. Tapié, La France de Louis XIII et de Richelieu, Paris, Flammarion, 1967: 313.

le avec nos gueux de Paysans? Combien de Nobles et de Gentilshommes jetteroient à ce prix-là les vieux parchemins dans le feu? » ³⁹

De la fondation de Québec en 1608 à l'année 1663-64, alors que Louis XIV concéda la Nouvelle-France en fief et seigneurie à la Compagnie des Indes occidentales, les grandes oeuvres sont accomplies par l'Eglise: aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris de l'essor donné à la colonisation par les Jésuites, grâce aux Relations, par les fondateurs de Ville-Marie, par les Ursulines et les Hospitalières, par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Bref, l'effort colonisateur du premier demi-siècle de la Nouvelle-France fut l'oeuvre d'individus intéressés à défricher leur domaine, de marchands désireux de promouvoir leur commerce ou celle des société religieuses. 40

Mais il existe d'autres motifs qui, à notre avis, ont incité maints Français à venir alors s'établir en Nouvelle-France : ce que le cardinal de Richelieu appelait « la grande misère de ce peuple » ou ce que Robert Mandrou décrit comme étant le « tragique XVIIe siècle. Nous nous demandons très sérieusement si les historiens ont suffisamment fait ressortir les aspects les plus graves du drame que traversa alors la France et ses conséquences sur l'émigration vers le Canada. Lionel Groulx, pour sa part, mentionne timidement les guerres de religion et la Fronde avant 1660 et les guerres de Louis XIV après 1680; il se contente de rappeler discrètement que la France connut alors des famines, des pestes, des guerres, des soulèvements populaires et des répressions. Nous estimons qu'il y a lieu d'insister sur cet aspect du problème afin de mieux expliquer l'aventure vers les terres lointaines du Canada de ces quelques milliers de colons qui s'estimèrent justifiés d'abandonner une patrie dévastée par les épidémies, les famines, la disette, les impôts, les émeutes, les révoltes et les guerres incessantes : la liberté et la paix ne sauraient être acquises sans quelques sacrifices!

^{39.} Voyages du baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale, etc. I: 10 s. Lettre LI: citée par Robert-Lionel Séguin, La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVIIe et XVIIIe siècles, Montréal, Fides, 1967: 30.

^{40.} En 1663, la colonie comptait environ 2,500 habitants; selon les projets de 1642, on aurait dû en trouver alors 4,000 !

Madeleine Foisil, dans sa remarquable étude sur La révolte des Nu-Pieds et les révoltes normandes en 1639 décrit justement, pour l'une des provinces qui ont fourni le plus de colons à la Nouvelle-France, les causes lointaines et immédiates de cette révolte qui secoua la Basse-Normandie, Rouen et Caen au moment où s'amorçait le mouvement d'émigration vers le Canada:

« Pendant le règne de Louis XIII, les révoltes, les soulèvements de caractère endémique ont été un fait permanent et essentiel de l'histoire intérieure du royaume. Provoqués par la crue de l'impôt, la venue d'un traitant, la création de nouveautés nécessitées par l'état de guerre, ils ne cessèrent de se répéter pour atteindre un paroxysme dans la période de 1630-1640. Les révoltes urbaines eurent une fréquence annuelle et, de 1622 à 1648, il n'y a pas d'année où l'on ne puisse en dénombrer plusieurs en divers points de la France, ainsi que nous le fait valoir la longue liste établie par M. Porchney dans son ouvrage : Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648. Des mouvements à la fois ruraux et urbains prirent des dimensions inquiétantes : révolte des Croquants de Rouergue, Périgord et Saintonge de 1637; révolte des Nu-Pieds en Normandie en 1639; mouvements paysans de 1643-1645 en divers points du royaume . 41

Le Tableau IV qui suit, inspiré de l'ouvrage de Robert Mandrou, La France aux XVIIe et XVIIIe siècles 42 permettra de saisir d'un seul coup d'oeil la situation politique, économique et sociale de la France de 1632 à 1643, c'est-à-dire du traité de Saint-Germain-en-Laye à la mort de Louis XIII. Nous n'avons retenu dans ce tableau que les événements que l'on peut appeler des calamités publiques, et qui figurent dans les deux colonnes de droite sous le titre de « Economie » et « Société ».

Madeleine Foisil. La révolte des Nu-pieds et les révoltes normandes de 1639,
 Paris, Presses universitaires de France, 1970: 5. 368 p. (Publication de la Faculté des
 Lettres et Sciences humaines de Paris, Sorbonne. — Série : «Recherches» tome 57).
 Robert Mandrou, op. cit.,: 36-38. Voir note 22.

TABLEAU IV LA FRANCE DE 1632 à 1643

1610-1643 ; règne de Louis XIII 1610-1617 : régence de Marie de Médicis

	Politique	Economie	Société
1632	Traité de Saint- Germain-en-Laye	Epidémies à Toulon, en Bourgogne, en Ile-de-France	Emeutes rurales en Gascogne, Guyenne, Languedoc, Poitou. Séditions à Poitiers, Toulouse, Lyon.
1633	Louis XIII en Lorraine		Révoltes urbaines à Niort, Dax, Moulins; rurales en Vivarais, Poitou, Languedoc.
1634		Epidémies en Bretagne	Révoltes urbaines à Niort, Rouen, Paris.
1635	Guerre contre l'Espagne		Séditions urbaines et rurales en Guyenne; plus Rouen, Moulins, Toulouse, Chartres.
1636	Guerre franco- impériale	Epidémies à Guise, Angers, Rennes	Soulèvements en Angoumois, Limousin, Marche, Nivernais, Poitou, Périgord, Quercy, Bourbonnais, Auvergne, Picardie, et Paris.
1637	Intrigues d'Anne d'Autriche contre Richelieu		Extension de la révolte des Croquants au Languedoc et à la Proyence.
1638	Naissance de Louis XIV	Epidémies à Paris et environs, Rennes, Lyon, Le Puy	Révolte urbaine à Poitiers, Saintes, Paris. Nouveau soulèvement rural en Guyenne.
1639		Mauvaises récoltes dans la partie nord de la France	Révolte des Nu-Pieds en Nor- mandie. Soulèvement en Bre- tagne, Provence, Languedoc, Poitou.
1640	Richelieu fait occuper la Savoie	Disette parisienne Epidémies à Rennes, Nîmes, Arles, Mont- pellier, Sommières	Séditions en Auvergne, Picar- die, Saintonge, Bourgogne, Bourbonnais
1641		penta, Bommeres	Révoltes urbaines à Bayonne, Aix, Castres, Grenoble, Lyon, Limoges, Poitiers, Angers. Rébellion rurale en Guyenne.
1642	Mort de Richelieu Occupation du Rous- sillon par les armées françaises		Soulèvement à Lyon, Cler- mont-Ferrand, Châteaudun.
1643		Famines à Paris, en Bretagne, Normandie Epidémies à Lyon, Vienne, Orange, Le Puy	Mouvement populaires en Rou- ergue, Auvergne, Dauphiné, Normandie, Provence, Touraine, Bretagne.

A plus de trois siècles de distance, on peut se demander quelles sont ces guerres et ces « épidémies » et que signifient, au juste, ces « émeutes, séditions, révoltes, soulèvements, impôts, taille » ?

La guerre d'Espagne, déclarée le 19 mai 1635, a marqué toute l'histoire intérieure de cette période: le pays tout entier dut four-nir un effort fiscal considérable, car il fallut accroître les ressources financières de l'Etat par tous les moyens: augmentation des tailles, répétition des emprunts, levées de la subsistance des gens de guerre, taxes sur les aisés, multiplication des offices à vendre et augmentation des rémunérations qui y étaient attachées. Devant le poids de toutes ces charges, les contribuables résistèrent et le mécontentement se traduisit par de nombreuses révoltes et maints soulèvements dans tout le royaume.

Pendant une vingtaine d'années, la Normandie, ainsi qu'une grande partie de la France, fut accablée par l'épidémie de la peste qui fit de grands ravages partout. Madeleine Foisil a raconté les méfaits de ce fléau en Normandie durant les années qui précédèrent la révolte des Nu-Pieds ⁴³: dans la seule paroisse de Saint-Maclou, à Rouen, les registres d'inhumation font état, pour les années de 1634 à 1639, de 3,166 défunts sans précision des causes de leur mort. On sait toutefois qu'il s'agit d'une véritable hécatombe qui a affaibli la population et ralenti un grand nombre d'activités. Le fléau ira en diminuant durant le règne de Louis XIV, étant suivi par des famines et des disettes en plusieurs provinces, l'histoire ayant gardé particulièrement le souvenir de la « famine générale du grand hiver de 1693 » dont les funestes effets se continuèrent en 1694.

La révolte de Normandie, en particulier, doit être attribuée à l'état de crise générale qui sévissait dans cette province, état de crise due à la fiscalité qui frappait lourdement toutes les classes de la société, à l'épidémie de peste qui décimait la population, à la fuite des paysans, à la misère économique, aux exactions des soldats qu'il fallait loger et nourrir. Deux mesures cependant provoquèrent plus spécialement le déclenchement de la révolte: le

^{43.} Madeleine Foisil, op. cit.,: 117-132.

projet d'établissement de la gabelle en Basse-Normandie et l'édit des teintures: 44

« La révolte de Basse-Normandie, écrit Madeleine Foisil, constitue l'aspect le plus essentiel de la sédition dite des Nu-Pieds. C'est en Basse-Normandie, et particulièrement dans la région d'Avranches, que le mouvement s'est déclenché et s'est propagé. C'est là qu'il eut sa durée la plus longue et atteignit la zone la plus étendue: c'est au bruit des événements d'Avranches que des villes, comme Rouen et Caen, se sont soulevées à leur tour. Rurale surtout, mais aussi urbaine, sans que l'on puisse rigoureusement dissocier l'un de l'autre aspect, la sédition comprend plusieurs fovers: Avranches, Coutances, Vire, Mortain, Mantilly, Domfront. > 45

La révolte commença le 16 juillet 1639 et se termina le 30 nonovembre par la défaite des séditieux. Pourquoi cette appellation de Nu-Pieds? C'était la désignation courante du saunier de la baie du Mont Saint-Michel avant la révolte : par opposition au paysan de l'intérieur chaussé sûrement de sabots, le travailleur de la grève, c'est le nu-pieds. Mais qui était ce Jean Nu-Pieds reconnu comme le chef de la révolte? Certains historiens pensent que ce fut Jean Quétil, sieur de Ponthébert; d'autres affirment au contraire que ce fut Jean Morel, prêtre, desservant la paroisse du faubourg Saint-Saturnin, à Avranches. Mais « quelle qu'ait été l'identité du personnage, écrit encore Madeleine Foisil, l'essentiel est ce qu'il représente dans l'âme populaire. Il est l'envoyé de Dieu: Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes » lit-on sur l'étendard porté en son nom et sur lequel est représenté saint Jean-Baptiste. Il est chargé d'une mission divine et il donne ainsi au mouvement la signification d'une sorte de croisade. La place qui lui est donnée semble révélatrice de la mentalité populaire, des milieux ruraux surtout, qui a besoin d'images et de représentations religieuses pour entraîner son action. >46

De la Basse-Normandie, la révolte s'étendit aux villes de Rouen et de Caen. La répression fut terrible et « le châtiment

^{44.} Ibid.: 152-161.

^{45.} Ibid,: 171. 46. Ibid.,: 179.

exemplaire », comme l'exigea Louis XIII, « parce que la guerre accablait alors le pays et que le Roi était aux frontières. » 47

Dans quelle mesure le marasme populaire dont les révoltes, les soulèvements et les séditions furent des manifestations éloquentes, eut-il des répercussions sur le mouvement d'émigration vers le Canada qui s'amorça durant la première moitié du XVIIe siècle? Il serait difficile de le préciser mathématiquement; il nous semble cependant que l'espérance d'une existence moins tourmentée, à l'abri des corvées militaires, des guerres incessantes et des impôts ordinaires et extraordinaires qui s'abattaient sur le pauvre peuple, incita plusieurs de ces Normands audacieux à tenter l'aventure en Nouvelle-France. Tous comptes faits, ils estimèrent que la vie ne saurait y être plus ingrate ni plus dure que celle que leur offrait alors la France. C'est là une hypothèse qui mériterait sans doute une étude plus approfondie. 48

Nous pourrions établir, pour le règne de Louis XIV (1643-1715) des tableaux identiques au Tableau IV ci-dessus: mais cela allongerait indûment cette étude. Qu'il suffise de rappeler que le règne fut marqué par des guerres continuelles: guerre franco-anglaise en 1666, guerre franco-néerlandaise (1672-1678), guerre de la ligue d'Augsbourg (1680-1697), guerre de la succession d'Espagne (1701-1714). Il connut également des famines, des épidémies, des disettes, des révoltes populaires, des séditions, des émeutes, des agitations urbaines et rurales. Le règne personnel de Louis XIV ne fut pas plus paisible que la période précédente: il suffit de mentionner, en effet, les révoltes endémiques de 1663-1665, l'insurrection bretonne de 1673-1675, les soulèvements de la décennie de 1690 et

Pour un excellent résumé de la révolte des Nu-pieds, voir Victor-L. Tapié, La France de Louis XIII et de Richelieu, Paris, Flammarion, 1967: 372-383.

^{48.} Pour l'histoire de la Normandie et du Poitou, on peut consulter les ouvrages suivants:

Emile Léonard, Histoire de la Normandie, Paris, Presses universitaires de France, 1963: 94-107. Collection «Que-sais-je?»

A.-Albert Petit, Histoire de la Normandie, Paris, 12e éd. 1927: 213-215 «Les hommes de guerre mangent le pays sans rien laisser; en 1651, on compte 17,000 morts à Rouen.»

René Crozet, Histoire du Poitou, Paris, Presses universitaires de France, 1949: 79-97. Collection « Que sais-je ? »

P. Boissade, Histoire du Poitou, Paris, 1941. (Vieilles provinces de France) (de 1624 à 1643: sept ou huit soulèvements).

ceux qui marquèrent les quinze dernières années du règne, au début du XVIIIe siècle. 49

Loin de nous l'idée de déprécier cette période que l'on a surnommée « le grand siècle » et qui fut réellement grand sous tant d'aspects; cependant pour ces vingt millions de Français, il resta le « tragique XVIIe siècle ». « La politique financière de la royauté, écrit Robert Mandrou, n'a pas cessé d'attirer les capitaux bourgeois et de les engloutir dans le gouffre bien connu : les bâtiments magnifiques, la politique extérieure dispendieuse et les guerres. » ⁵⁰

Deux témoignages de l'historien Pierre Goubert appuieront les propos qui précèdent :

« Demeure, très forte, l'impression que le règne de Louis se coula dans une période de difficultés économiques, traversée à la fois par des crises extrêmement brutales et des phases de stagnation et de marasme profond. Il est difficile de gouverner dans un tel climat, surtout lorsqu'on l'ignore, comme ce fut le cas du Roi et de presque tous ses conseillers. Mais ce qu'ils ont tenté, et parfois réussi malgré de tels obstacles, n'en demeure que plus digne d'intérêt, sinon d'admiration. » ⁵¹

Et l'auteur termine son étude par ce jugement sévère qu'il tempère cependant dans le second paragraphe:

« Tôt isolé dans Versailles par son orgueil, une intrigante, quelques prêtres et quelques courtisans, il ignora et voulut ignorer

^{49.} Robert Mandrou, op. cit.,: 38-50. Tableaux chronologiques.

^{50.} Ibid., 82.

^{51.} Pierre Goubert, Louis XIV et vingt millions de Français, Paris, Fayard, 1966:
238. Voici le texte qui synthétise la pensée de l'auteur et qu'on peut lire en page 4 de la couverture ;

[«]Vingt millions de Français. Quelles ressources, en hommes, en argent, pour un roi de vingt-trois ans à la recherche de la gloire! Mais quel fardeau pour une terre trop mal cultivée qui ne parvient à nourrir les survivants qu'au prix d'hécatombes périodiques! Pendant dix-huit ans — de 1661 à 1679 — ces Français dont l'espérance de vie ne dépasse pas vingt-cinq ans ont permis à leur souverain toutes les hardiesses, mais le choix définitif — celui de la guerre — a ajourné les impossibles réformes. Dix ans encore, c'est le Temps du Mépris: le fossé se creuse entre un roi qui veut tout entreprendre et un royaume qui change lentement de visage. Après 1689 viennent les épreuves et pour le monarque vieillissant dans sa solitude et pour le pays qui saigne mais achève sa mutation. Le «Louis XIV» de Pierre Goubert n'est pas une biographie, c'est l'autopsie de la France du grand et tragique XVIIe stècle»

que son temps devenait celui de la raison, de la science et de la liberté. D'un bout à l'autre, il refusa de comprendre la puissance hollandaise, la nature de l'Angleterre, la naissance d'un embryon de nation allemande. Il soutint mal Colbert dans sa courageuse politique maritime et coloniale, qu'il ne poursuivit pas sérieusement. Une place forte de Flandre ou de Palatinat le passionna toujours plus que l'Inde, LE CANADA et la Louisiane réunis.

Ses commis et lui-même ont cependant laissé une France territoriale plus grande, militairement mieux défendue, administrativement clarifiée et en partie pacifiée. S'il a négligé et bien souvent combattu, il a su un moment, rassembler et soutenir ce qui devait faire, longtemps, la véritable grandeur et la noblesse de la France: sa langue, sa culture, appelées à dominer en partie le siècle des lumières. » ⁵²

Même si 4,300 colons environ vinrent s'établir en Nouvelle-France entre 1660 et 1720, grâce à l'impulsion donnée par Colbert et Talon entre 1660 et 1680, on ne peut nier que Louis XIV resta toujours personnellement à peu près indifférent envers le Canada. Les colons qui s'établirent au Canada durant ce long règne ne répondaient sûrement pas à l'encouragement royal, mais fuyaient plutôt un pays en guerres continuelles, en proie au marasme économique et où il n'était pas facile d'échapper aux nombreux impôts directs et indirects. La Nouvelle-France offrait, malgré les inconnues de l'aventure, l'assurance de plus de sécurité et de liberté

4.—CES COLONS, QUE SAVAIENT-ILS ?

Ces 10,000 colons qui vinrent s'établir en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles étaient-ils des analphabètes? Ils n'étaient ni des intellectuels, ni des savants, mais des gens de la classe moyenne qui avaient l'instruction que l'on dispensait alors au peuple, c'est-à-dire la lecture, l'écriture, le calcul et la religion. Qu'il y ait eu dans le groupe quelques analphabètes, la chose ne saurait faire de doute, mais ils n'étaient pas la généralité et ils avaient une bonne éducation puisqu'il faut faire la distinction ici entre instruction et éducation voire culture.

^{52.} Ibid., 241 s.

De 1634 à 1680, on relève, dans les actes publics en Nouvelle-France, 800 signatures d'hommes: on sait, d'autre part, que la population était d'environ 2,500 habitants en 1663 et de 9,677 en 1681. Quelle est la signification de ces signatures? On admet généralement que celui qui peut signer sait aussi lire et compter : l'importance des actes publics et des registres de l'état civil apparaîtrait dès lors comme une preuve importante d'alphabétisation; mais rappelons que les missionnaires ne transportaient pas toujours les registres avec eux dans leurs multiples déplacements et qu'ils oubliaient parfois de demander aux témoins s'ils pouvaient signer. Quel est alors le sens de la déclaration que l'on trouve assez souvent dans les actes publics : « Ont les dits témoins déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis ou interpellé suivant l'Ordonnance »? Ou bien que signifie cette autre déclaration : « les témoins n'ont pu signer » ? Peut-être laisse-t-elle supposer qu'une personne sachant bien écrire en a été empêché pour diverses raisons?

Sur cette question des signatures et de l'importance qu'il faut leur donner pour juger de l'instruction d'une personne, nous estimons utile d'apporter ici quelques éléments nouveaux. Charles de Robillard de Beaurepaire, dans son ouvrage intitulé Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789, rappelle que la noblesse de France, au moins au XVIe siècle, acceptait l'ignorance comme un fait de bon goût. Voici en effet ce qu'on lit dans un ouvrage d'Antoine de Laval, « géographe du Roy, capitaine de son parc et chasteau lèz Moulins en Bourbonnois, » intitulé: « Desseins des professions nobles et publiques (Paris, 1605: 34):

Ce qui m'a faict poursuivre ceste matière si avant est l'erreur commune de notre aage et de nos ancestres mesmes, qui nous ont laissé ceste créance héréditaire, que les armes sont ou doivent estre le seul exercice des nobles, ayaans à ceste occasion tellement dédaigné les lettres qu'il n'y a pas longtemps qu'entre nous estre gentilhomme et scavoir écrire estoit presque incompatible: au grand préjudice de l'Estat, de nos maisons illustres de France et à la grande vergoigne de nostre nation. 53

Voici d'autre part, deux autres pièces à ce sujet, que nous avons recueillies aux Archives de l'Institut pédagogique national, à Paris, et qui font partie des documents de l'enquête de Louis Maggiolo pour le département de Seine-et-Marne.

On y fait remarquer que c'est à partir du Xe siècle seulement que commence à s'établir en France l'usage de consigner sur des registres la naissance, le mariage et les décès des individus. Ces registres étaient alors tenus dans les familles. En 1539, François Ier chargea les prêtres de tenir un registre où devaient être inscrits les baptêmes et les sépultures. En 1579, Henri III demanda que l'on tint également note des mariages. A dater de 1674, le papier destiné à recevoir les actes dut porter le timbre de la généralité. En 1709 furent institués des greffiers, gardes et conservateurs des actes de l'état civil; mais la tenue des registres et la rédaction des actes laissaient beaucoup à désirer.

L'instituteur qui rend compte de la situation pour le même département signale, en outre, que l'acte de naissance n'était encore (jusqu'à 1736) qu'un acte de baptême, de sorte que l'état civil des Israélites et des protestants échappait à toute constatation légale. Jusqu'en 1645 et malgré une ordonnance de 1554, les actes ne portaient que la signature du prêtre qui les recevait. C'est donc au Synode tenu à Meaux, le 30 octobre 1645, que fut arrêtée la formalité de la signature par les parties intéressées et par les témoins. A la signature propre fut même ajoutée la marque ou signature symbolique presque exclusivement en usage avant l'Ordonnance de 1554; ces marques bizarres servaient généralement à faire connaître la profession du signataire. Quelle serait alors la signification réelle des innombrables croix ou autres marques

^{53.} Ch. de Robillard de Beaurepaire, Recherche sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789, Evreux, Pierre Huet, librairie, 1872, 3 vol., III: 246. M. de Beaurepaire était membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Institut.

^{54.} Archives de l'Enseignement primaire, Institut pédagogique national, Paris. Rapports des instituteurs communaux pour le département de Seine-et-Marne (Doc. No 3).

que l'on retrouve sur les documents officiels? Quoi qu'il en soit, l'enquête Maggiolo demandera aux instituteurs de préciser combien de signatures furent apposés par les témoins sur les actes de baptême, de mariage ou de décès de leur commune de 1686 à 1690. de 1786 à 1790, de 1816 à 1820, de 1872 à 1876, de 1876 à 1879? Et les historiens continueront à compter les signatures et les « croix » comme un témoignage irrécusable d'instruction ou d'analphabétisme! Il est vrai qu'on n'a pas trouvé jusqu'ici d'autres données sur lesquelles s'appuyer pour faire le point.

Les premiers colons canadiens savaient signer leur nom et très convenablement à la vérité. Nous avons cité plus haut F.-X. Garneau, qui a inventorié les études de la plupart des notaires qui exercèrent leur profession à Québec durant le XVIIe siècle; voici ce qu'il en écrit dans son *Histoire du Canada*:

« Une chose que nous avons remarquée et qui mérite d'être notée, c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux, des parents, ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariage sont signés par plusieurs témoins. » ⁵⁵

Joseph-Edmond Roy, l'historien de la seigneurie de Lauzon, affirme catégoriquement de son côté :

« Avec quel orgueil ces pauvres colons que l'on traite d'ignorants ne signaient-ils pas leurs noms au bas des contrats ou des actes où les circonstances de la vie les amenaient à comparaître. Nous l'avons prouvé surabondamment au cours de cette étude en reproduisant leurs signatures autographes. Tous ou presque tous savaient lire et écrire. » ⁵⁶

Dans une autre étude, J.-E. Roy ajoute à propos des filles :

« Ce qui nous a surtout étonné en parcourant ces dossiers poudreux, c'était de voir quel degré d'instruction possédaient ces

^{55.} F.-X. Garneau, Histoire du Canada, Ed. 1859, II: 104 (note).

^{56.} Joseph-Edmond Roy, Histoire de la seigneurie de Lauzon, Lévis, 1900, I: 495. Voir la reproduction des signatures des Beaumontais de 1692 à 1725 dans notre ouvrage Histoire de l'Enseignement au Québec, 1608-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, Limitée, 1971, I: 319.

filles (...) presque toutes savaient écrire leur nom et d'une manière remarquable au point de vue calligraphie. » 57

Les colons qui vinrent de France au XVIIe siècle n'étaient pas des ignorants: la plupart possédaient un fonds de culture légué par la famille, ils savaient lire et écrire. Ce que nous voudrions étudier maintenant, à l'aide de documents inédits pour la plupart, c'est la situation scolaire en France, au XVIIe siècle et même au XVIIIe dans ces provinces qui fournirent le plus de colons au Canada, notamment en Normandie et dans les provinces de l'ouest.

Remarquons d'abord que la position de l'Eglise catholique va évoluer au cours du XVIIe siècle; la lutte contre l'Eglise réformée et les décrets des conciles feront une obligation au curé de chaque paroisse d'établir une école près de son église pour y apprendre gratuitement aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, le chant et le catéchisme. Lorsqu'on ne pouvait trouver un maître laïque, le curé ou son vicaire se faisait instituteur. Cet essor donné à la multiplication des écoles sera encore accru après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), des écoles catholiques devant remplacer partout les écoles protestantes. Le 13 décembre 1698, un décret royal étendra à toute la France l'obligation de fréquenter les écoles catholiques jusqu'à l'âge de 14 ans pour y suivre le catéchisme.

Les écoles élémentaires ne sont pas répandues uniformément par toute la France : certaines régions en sont bien pourvues, particulièrement celles du nord, la Normandie, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté. L'instruction des garçons est généralement supérieure à celle des filles. On peut en donner plusieurs explications : il semble tout d'abord que les parents montraient moins de sollicitude pour l'éducation des filles que pour celle des garçons ; d'autre part, comme l'Eglise interdisait la coéducation, il arrivait souvent que les paroisses n'avaient pas les moyens financiers d'entretenir deux écoles; on se contentait alors de celle des garçons. C'est peut-être pour pallier ce problème que l'on verra surgir en si grand nombre des communautés

^{57.} J.-E. Roy, «Le baron de La Hontan. . .» dans Mémoires de la Société royale du Canada, 1894; 157.

de religieuses enseignantes: les Ursulines, pour leur part, connurent une vogue extraordinaire.

Disposons d'abord d'un document publié en 1872, nous voulons parler de l'ouvrage de Ch. de Robillard de Beaurepaire sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789. Nous sommes donc au coeur même de la Normandie d'où est venu le groupe le plus important des colons qui se sont établis en Nouvelle-France. Voici donc quelle était, au XVIIe siècle, l'organisation scolaire au niveau des écoles élémentaires ou populaires.

Antérieurement à Jean-Baptiste de la Salle, il existait une multitude d'écoles de campagnes tenues, ici par le curé, là par le vicaire, ailleurs par des clercs ou magisters, écoles assez souvent gratuites ou dues aux fondations des fabriques ou à celles de pieux particuliers; quand elles ne l'étaient pas, elles étaient entretenues aux conditions les plus modestes au moyen de certains droits payés au maître par les écoliers et désignés sous le nom d' « écolage ». La diminution des ecclésiastiques, obligea les fabriques à faire appel aux maîtres laïques, à leur payer un salaire, tout en favorisant les donations.

L'instruction primaire, dans le diocèse Rouen, aux XVIe, XVIIe et même XVIIIe siècles, était dispensé par deux types d'écoles: a) les écoles des maîtres écrivains jurés et b) les écoles de charité.

a) LES ÉCOLES DES MAÎTRES ÉCRIVAINS JURÉS

En vertu d'un arrêt émané de Paris, en date du 31 janvier 1576, il était stipulé que « nul ne serait reçu à tenir escolle publique d'escriture, qu'il ne fut de bonne vie, moeurs et conversation catholique, et duement expérimenté en l'art d'écriture, tant sur la manière d'écrire que de l'orthographe, pareillement sur l'art de jetter et compter et qu'à ceste fin il n'eut été examiné par quatre des maîtres écrivains lesquelz ou deux d'entre eux en feraient rapport par devant le prévost de Paris. » 58

^{58.} Ch. de Robillard de Beaurepaire, op. cit.,: II: 274.

L'enseignement de l'écriture, de l'arithmétique, des changes étrangers et de la tenue des livres était donc le privilège de la confrérie des maîtres écrivains jurés : voilà pourquoi, afin d'éviter des ennuis, les communautés féminines annoncent seulement l'enseignement de la lecture et non de l'écriture; la clôture qu'elles devaient garder, du moins quelques-unes d'entre elles, telles les Ursulines et les Visitandines, les mettait d'ailleurs à l'abri des tracasseries.

A Paris, les prêtres enseignaient le latin, la lecture, l'écriture, mais à Rouen, un règlement de 1520 (de Georges II d'Amboise) leur défendait formellement d'enseigner l'écriture et l'arithmétique hormis dans les villes et bourgs où il n'y avait pas de maîtres jurés. En 1711, une ordonnance oblige les prêtres à recourir aux maîtres écrivains jurés pour enseigner l'écriture: quatorze prêtres sont condamnés pour avoir contrevenu à ces dispositions.

Un arrêt du parlement de Rouen, en date du 23 juillet 1714, obligeait les maîtres écrivains à placer un écriteau à l'extérieur de l'édifice pour annoncer leur école: «Céans petites écoles»; et les maîtres de cette confrérie, s'appelaient « maîtres et gardes du noble art et science d'écriture et d'arithmétique, experts vérificateurs en la ville et banlieue de Rouen. » 59

L'admission à la maîtrise était compliquée à plaisir: un règlement de 1617 avait constitué une sorte de jury composé de douze « anciens » qui devaient examiner le « chef d'oeuvre » d'écriture, questionner sur la théorie de l'écriture, sur l'orthographe et l'arithmétique. Le droit d'inscription fut d'abord fixé à 400 livres, les fils des maîtres écrivains ne payant que 30 livres; il fallait en outre payer un droit à l'hôpital général et un autre assez élevé au greffe du bailliage pour l'obtention de la lettre de maîtrise. Rouen comptait, en 1618, trente-deux maîtres écrivains jurés, soixante-dix en 1662 et trente-six en 1725; leurs privilèges disparurent graduellement vers 1778. 60

^{59.} Ibid., 282.

^{60.} Pour l'histoire des maîtres écrivains du diocèse de Rouen, voir Archives de la Seine-Inférieure, D-329. On y verra les précautions saugrenues de ces pédagogues et le Cahier de leurs doléances.

b) LES ÉCOLES DE CHARITÉ OU ÉCOLES GRATUITES POUR LES ENFANTS DU PEUPLE

En février 1555, grâce à une donation de Guillaume Tulles (sept mille livres tournois pour être converties en rente), le Bureau des pauvres valides de la ville de Rouen décida de « dresser » quatre écoles à l'usage des indigents. Elles devaient être réparties aux quatre coins cardinaux de la ville, on devait acheter quatre maisons et les classes seraient pris en charge par « quatre honnêtes ecclésiastiques à qui l'on donnerait quarante livres par an et qui logeraient à l'Hôpital général où ils enseigneraient aux garçons seulement « à craindre et louer Dieu, leur créance, les commandements de la loy, leur petit livre. (c'est-à-dire le catéchisme), la lecture, l'écriture et principalement les bonnes moeurs. »

«Les maîtres choisis par les administrateurs étaient donc obligatoirement des prêtres, écrit à ce propos Yves Poutet dans sa remarquable étude Le XVIIe siècle et les origines lasalliennes. L'objectif visé n'était pas, d'abord, l'instruction profane, mais l'apprentissage des bonnes moeurs et de la doctrine chrétienne. La morale, fondée sur la foi, n'était pas un art de vivre fort civil, mais une manière d'être en présence de Dieu. Malgré ses lacunes, l'équilibre de ce programme plus éducatif qu'instructif paraît, pour des enfants dont les parents ne savaient ni lire ni écrire, d'une qualité digne d'estime.

Certes, l'autonomie du profane n'y avait pas cours, et les enfants du peuple n'étaient pas poussés à s'instruire beaucoup. Mais n'était-ce pas surtout d'habileté manuelle qu'ils auraient besoin pour gagner leur vie ? Et les études sérieuses, n'était-ce pas au collège qu'on les faisait ? Car, on l'oublie trop souvent, les collèges recevaient gratuitement les élèves indigents. » ⁶¹

Les prêtres n'étant pas autorisés à montrer à lire et à écrire aux filles, le *Bureau des pauvres* «dressa», après Pâques 1556, deux écoles pour 160 filles de «l'aumône» et désigna deux maîtresses «honnêtes femmes» pour leur apprendre le programme arrêté pour les garçons, mais encore «à faire quelque ouvrage de l'aiguille». 62 C'était un essai de formation professionnelle élé-

^{61.} Yves Poutet, *Le XVIIe siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, Imprimeries réunies, 1970, 786 p.: 482-483.

^{62.} Ibid., 483.

mentaire. Plus tard, les mieux doués des garçons furent envoyés à «l'escolle d'écriture» d'un maître écrivain patenté, tandis que les autres fréquentaient des ateliers annexés à l'Hôpital pour y être initiés à la cordonnerie, à la filature et à la profession de tailleur.»

La liste des bienfaiteurs de ces écoles s'allongea d'année en année: cependant le problème majeur de cet établissement fut celui du recrutement d'un personnel enseignant laïc stable. Vers 1650, il restait peu de ces fondations. Grâce au rôle éminent d'un laïc qui consacra sa vie à l'éducation populaire, la ville de Rouen vit renaître les écoles pour les pauvres: Adrien NYEL, dont le lieu de naissance demeure incertain (Beaurepaire le fait naître à Laon sans doute parce que l'un de ses oncles y était chanoine de la cathédrale). Le nom de Nyel apparaît pour la première fois alors que, le 28 septembre 1657, le Bureau des valides (sic) le choisit comme bénéficiaire d'une pension annuelle de 100 livres accordée par l'administrateur Laurent de Bimorel au maître chargé d'instruire les « garçons du Bureau en lecture, écriture et catéchisme à condition d'y joindre la responsabilité de l'économie générale de l'Hôpital. » Adrien Nyel n'avait pas de vacances et son contrat était permanent. 63

En 1661, un école est donc ouverte pour les pauvres sur la paroisse Saint-Maclou, en 1670, sur la paroisse Saint-Eloi, en 1668 à Beauvoisin et à Bouvreuil, en 1687 à Saint-Sever et en 1669-70 à Saint-Gervais. Nyel inaugura donc un système nouveau de recrutement et de formation des maîtres, groupant des laïques de bonne volonté, de condition souvent obscure et soumis au Bureau. A partir du 18 novembre 1666, les maîtres sont désignés comme étant les « Frères de la charité dévoués aux hôpitaux », comme les membres de la confrérie des Frères tailleurs; mais à l'encontre des maîtres écrivains et des traditionnels maîtres des petites écoles, on les désigne du qualificatif de « Frères »: Adrien Nyel devient donc le Frère Nyel; ces maîtres ne prononçaient aucun voeu, mais vivaient tout de même en communauté, ils restaient célibataires et leur stabilité reposait sur leur bonne volonté. L'un

^{63.} Ibid., 494-497.

d'eux, François Le Vasseur enseignera à Rouen durant quarante ans ! ⁶⁴ Adrien Nyel exercera une influence considérable sur le chanoine Jean-Baptiste de la Salle, de Reims et il contribuera, à la fondation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes consacré à l'instruction des enfants pauvres ⁶⁵: ceux-ci ne viendront à Rouen qu'en 1705. Nyel décédera dans cette dernière ville le 31 mai 1687, à l'âge de 66 ans.

Robillard de Beaurepaire souligne dans son ouvrage le rôle de premier plan joué, dans le diocèse de Rouen, par les communautés enseignantes de femmes. Les principales d'entre elles furent:

- Les Ursulines, (fondation italienne en 1537 par Angèle de Brescia) sont à Paris en 1608; par les soins de Mgr François Ier de Harley, archevêque de Rouen, elles établissent des couvents dans sa ville épiscopale, puis à Pontoise, à Eu, à Dieppe, à Gisors, à Gournay, à Magny, à Elbeuf. En 1639, elle viendront au Canada sous la direction de Mère Marie de l'Incarnation.
- Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, fondées par saint Pierre Fourier, s'installèrent à Rouen en 1636.
- 3. Les Soeurs charitables ou Soeurs grises, fondées par Marie de Houdemare, de Rouen, enseignent les filles pauvres. On les appela aussi les « Maîtresses des Ecoles chrétiennes et gratuites », unies et attachées à l'Hôpital général de Rouen.
- 4. Les Soeurs de la Providence, fondées à Rouen par Messire Antoine de La Haye, curé, et dont l'organisation fut achevée par le P. Nicolas Barré, minime. En 1662, elles s'établissent à Sotterville: on les demande partout.
- 5. La communauté d'Ernemont fut fondée par Barthélemy de Saint-Ouen, en 1690, pour l'instruction des filles en Seine-Inférieure. On les appela aussi « Maîtresses des écoles gratuites et charitables et hospitalières du Sacré-Coeur d'Ernemont » Soeurs des Ecoles chrétiennes d'Ernemont ». A Rouen, on leur donna le nom de « Soeurs Capotes », sans doute à cause de leurs manteaux ou de leurs chapeaux. Le chanoine Jean-Baptiste Blain, l'un des premiers biographes

^{64.} Ibid., 499 s.

^{65.} On ne peut trop souligner la valeur et l'originalité de l'ouvrage de Yves Poutet sur la genèse de l'oeuvre scolaire et religieuse de Jean-Baptiste de la Salle. Voir surtout: 623-739.

de Jean-Baptiste de la Salle, s'occupa beaucoup de cette communauté dont il est parfois considéré comme le fondateur.

6. Les Soeurs de la Charité ou de la Mission fondées par Monsieur Vincent furent des Soeurs hospitalières et des institutrices. Ce sont elles qui répandirent les premières écoles charitables dans les bourgs et les campagnes du diocèse de Rouen. En 1675, elles sont à Bourgachard, elles ouvrent des écoles à Blagny, à Criel, à Eu, à Tréport, à Touffreville, au Petit-Quévilly, à Etrépagny, à Gonfreville. Le 26 avril 1700, elles ouvrent à Criel un orphelinat pour 33 jeunes filles auxquelles on devait montrer à faire de la dentelle jusqu'à ce qu'elles fussent en état de gagner leur vie. 66

Si l'on jette un coup d'oeil rapide sur quelques paroisses du diocèse de Rouen, on constate qu'au XVIIe siècle, les ecclésiastiques ont la charge de l'enseignement élémentaire :

- en 1644, aux Andelys, Robert Thivierge, ecclésiastique est précepteur de la jeunesse;
- en 1660, à Montivilliers, Nicolas Néel, « prêtre approuvé tient les escolles, jure et promet et faire le petit cathéchisme tous les jours et avec le curé »;
- à Saint-Germain, les écoles sont tenues par le vicaire; à Saint Martin, elle sont dirigées par le curé;
- en 1683, dans le doyenné de Fourcamont, il y a 38 églises paroissiales, 22 ont une école, 8 tenues par les curés, 6 par les vicaires et 12 par les magisters.

Le Tableau V qui suit fera mieux voir encore le nombre total d'écoles qui existaient dans le diocèse de Rouen au début du XVIIIe siècle (les doyennés sont des circonscriptions ecclésiastiques ayant à leur tête un prêtre appelé doyen), le nombre d'écoles de filles, le nombre d'écoles tenues par les curés, par les vicaires ou diacres, par les clercs ou autres particuliers laïques.

^{66.} Robert de Beaurepaire, op. cit.,: II: 193-271. Voir aussi Archives de la Seine-Inférieure, série L.

TABLEAU V ÉCOLES DU DIOCÈSE DE ROUEN AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE 67

			Nombre des paroisses			Nombre des paroisses ayant des écoles tenue			
	Noms	des doyennés.	visitées	ayant des écoles	des écoles de filles	par les curés	par les vicaires ou des diacres	par les clercs et autres particuliers laïques	
1716	Doyenné	d'Aumale	23	22	6	0	3	19	
1716	_	de Gisors	47	42	22	4	16	19	
1716	-	de Neufchâtel	52	46	15	6	18	23	
1714	_	de Canville	56	49	27	2	23	24	
1715	_	d'Eu	40	33	10	7	21	5	
1717	-	de Pavilly	52	42	17	7	19	14	
1710		de Meulan et de		500					
		Pontoise	51	42	9	3	6	34	
1714	0	de Bacqueville	49	37	15	4	16	16	
1714	_	de Brachy	49	37	13	0	12	25	
1716		de Foucarmont	59	42	6	7	17	18	
1713	-	de Bourgtheroude	44	33	12	2	10	12	
1713	00000	du Havre	37	26	14	0	4	22	
1713	-	des Loges	34	25	6	6530	4	20	
1717	-	de Pont-Audemer	52	38	27	4	9	21	
1710	_	de Magny	58	41	14	100	5	32	
1715	_	d'Envermeu	46	31	13		11	13	
1716	-	de Bray	34	24	7	3	11	8	
1713		de Valmont	41	28	11	835.9	5	20	
1717	_	de St-Georges	55	37	10		19	11	
1713	_	de Fauville	34	24	13		1	22	
1713	-	de St-Romain	43	29	10	0.00	2	18	
1715	_	de Longueville	46	30	8	50	13	8	
1715	-	de Ry	53	34	9		11	11	
1714	_	de Cailly	49	30	6	100	16	4	
1710	-	de Chaumont	55	33	6	0	2	31	
		Totaux	1159	855	306	94	274	450	

^{67.} Ibid., II: 407.

Manquent les doyennés de La Chrétienté, de Beaudemont, de Gamaches et de Périers.

Ce Tableau reste, à notre avis, de la plus haute importance car il fait voir que 855 paroisses sur un total de 1159, soit 73.7% ont des écoles, ce qui est supérieur à plusieurs autres provinces françaises; par contre, il n'existe que 306 écoles de filles: dans l'hypothèse où il n'y aurait eu qu'une seule école de filles par paroisse, il appert que 26.4% des agglomérations en sont pourvus, ce qui justifierait l'assertion selon laquelle les garçons étaient plus instruits que les filles. On observera enfin qu'il n'y a que 818 instituteurs (94 \pm 274 \pm 450) pour 850 écoles! Il nous est imposible d'expliquer cet écart.

Le coeur de la Normandie est donc convenablement pourvu d'écoles et il est permis d'affirmer que toutes ces fondations ne sont pas récentes, mais bien plutôt qu'elles existent depuis un certain nombre d'années. Le zèle d'Adrien Nyel, au milieu du XVIIe siècle, contribua à établir des écoles à Rouen sans doute, mais aussi à stimuler le zèle des ecclésiastiques dans le milieu rural.

Ici se placent deux importantes déclarations de Louis XIV et dont il n'est pas facile de mesurer toutes les répercussions : dans celle du 13 décembre 1698, il ordonne à l'article IX :

« Voulons que l'on établisse autant qu'il sera possible des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants. » ⁶⁸

Deux ans plus tard, le 16 octobre 1700, il reviendra à la charge :

« Voulons qu'il soit établi autant qu'il sera possible des maîtres et des maîtresses d'écoles dans toutes les paroisses où il n'y en a point encore, pour instruire tous les enfants de l'un et l'autre sexe des principaux mystères de la foi et devoirs de la religion catholique, apostolique et romaine, les conduire à la messe tous les jours ouvriers, apprendre à lire et même à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin, le tout ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques en conformité de l'article 25 de l'édit de 1695 concernant la juridiction ecclésiastique. Voulons à cet effet que dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puis-

^{68.} Mémoires du Clergé, 1768, tome I; 982. Aussi Robillard de Beauregard, op. cit., II: 380.

se être imposé sur tous les habitants la somme qui manquera pour l'établissement des dits maîtres et maîtresses d'école jusqu'à celle de 150 livres par an pour les maîtres et de 100 livres pour les maîtresses et que les lettres sur ce nécessaires soient expédiées sans frais sur les avis que les évêques diocésains et les commissaires départis dans les provinces nous en donneront. > 69

La ville de Dieppe revendique depuis longtemps l'honneur d'avoir été le berceau de la science de l'hydrographie. Pierre Descaliers, au XVIe siècle, cultiva avec succès cette science en donnant des leçons à deux jeunes gens qui, à leur tour, devaient former des maîtres. L'abbé Guillaume Denys, ancien élève des Oratoriens de Dieppe, continua cette tradition si bien que l'école de pilotage qu'il avait fondée en 1663 fut remarquée par Colbert qui soutint le maître et encouragea les élèves: il voulait en faire le départ d'une institution nouvelle qui inspirerait l'organisation de cours d'hydrographie à Toulon et dans tous les ports. 70

Au cours du XVIIIe siècle, la ville de Rouen, sous les auspices d'une Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, organisera des écoles spéciales ou professionnelles de chirurgie, de botanique, de dessin et de peinture, de mathématiques et de géométrie, de chimie, d'histoire naturelle, de physique expérimentale; on offrit même des cours de « l'art des accouchements ». 71

Si, maintenant, nous quittons la ville de Rouen, nous relèverons dans les Archives de l'Institut pédagogique national, à Paris, quelques témoignages significatifs qui nous permettront de mieux comprendre l'état de l'enseignement élémentaire en Normandie et dans les provinces voisines au XVIIe siècle.

Voici d'abord quelques notes sur *Luzarches*, commune de l'actuel département de Seine-et-Oise : on relève dans les comptes de l'Hôtel-Dieu les précisions suivantes :

 En 1606, Jehan Bernard, chappelain en la Chappelle de l'Hôpital reçoit 20 livres par an pour ses gages (comme maître d'école).

^{69.} Mémoires du Clergé, 1768, I: 981. Aussi Robert de Beaurepaire, op. cit., II: 380-381.

^{70.} François de Dainville, La géographie des Humanistes, Paris, Beauchesne, 1940: 434.

^{71.} Robert de Beaurepaire, op. cit., III: 100-197.

En 1654, douze livres par an versées à messires Jacques Monestier et François Castel, prestres chappelains et Maîtres des Escolles de ce lieu pour avoir instruit et enseigné les pauvres et enfans orphelins...

Dans les comptes de la Paroisse on lit :

« En 1663, ledit Sieur Chappelain et Maître d'Escolle tiendra son escolle savoir : depuis le premier octobre jusqu'au premier jour de mars à huit heures du matin...»

Dans les registres des délibérations de l'Hôpital on lit :

«Le 4 juillet 1702, on reçoit deux dames pour avoir soin des malades pauvres et d'enseigner les pauvres filles de la paroisse qui leur seront indiquées par le sieur Leclerc, curé dudit lieu, gratis et sans aucune rémunération, leur apprendre ce qui est de leur devoir de chrétien, catholique, apostolique et romain, lire et écrire. »

Le 20 août 1704 : « les dames enseignent gratis ceux qui ne peuvent payer et font payer les autres. Le 23 août 1715 : « arrivée des Filles de la Charité et instruction chrétienne. »

On note, enfin qu'au XVIIIe siècle, l'école de garçons fut attachée à la Paroisse, tandis que celle des filles l'était à l'Hôpital. > 72

Si, maintenant, on passe à l'Anjou, voici quelques détails intéressants sur les écoles de Champigné, de Chanteussé, de Châteauneuf-sur-Sarthe et de Marigné: à Champigné, le 30 avril 1631, Mathurin Rainfroy fonde un collège dont le titulaire devra être un prêtre ou un diacre « ayant étudié au moins jusqu'en philosophie »! A Chanteussé, les archives montrent qu'en 1560, Jacques Lance est magister; en 1571, c'est Antoine Chauveau qui est maître d'école et diacre; en 1598, Jean Gaultier est diacre et maître d'école; il meurt le 26 août 1604 et l'on dit de lui « qu'il était fort capable de sa charge. » En 1626, Zacharie Horeau est maître d'école; enfin de 1588 à 1649, le curé Pierre Mesnil tient chez lui des pensionnaires qui fréquentent un collège fondé par la dame de Vernée. A Châteauneuf-sur-Sarthe il y a une école en 1606 et Pierre Loyant est maître d'école. Enfin, à Marigné, on signale une

^{72.} Archives de l'enseignement primaire, Institut pédagogique national, Paris, Département de Seine-et-Oise, Luzarches (dossier no 5).

école, dès le 15 août 1572, dont le maître doit être un prêtre : bien plus, en 1610, le curé Jacques Bordillon lègue 100 livres de rente pour qu'un prêtre puisse instruire la jeunesse. 73

Passons au Perche, à Mortagne et à Tourouvre qui fournirent tant d'excellents colons dans la première moitié du XVIIe siècle. A Courgeon, vers 1660, il existe un collège dont le principal est un prêtre, Pierre Laigneau; l'établissement sera doté, le 22 janvier 1673, par devant Charles Maheux, notaire, en la Chastellenie de Mortagne. Les Archives témoignent qu'à La Rouge (ou La Ronge), avant 1789, le vicaire faisait l'école; d'ailleurs, les anciens registres de l'état civil remontant au XVIe siècle, attestent par leur tenue irréprochable et le grand nombre de signatures aux actes de mariages, le développement de l'instruction dans ce pays. 74

Revenons à la Normandie, dans la région qui forme aujourd'hui le Calvados et qui relevait, à la fin du XIXe siècle, de l'Académie de Caen. Les délibérations municipales ne font mention des maîtres et des maîtresses d'écoles que vers le milieu du XVIIe siècle; cependant les « petites écoles » existaient depuis longtemps dans un certain nombre de communes.

En 1644, Madame de La Flèche, épouse de M. Claude Mangot, conseiller du roi, fonde à Vire le couvent des Bénédictines qui ouvrent un pensionnat « où les jeunes filles de la bourgeoisie pourront recevoir une éducation convenable. » L'instruction des jeunes filles prit, dans cette ville, un développement assez considérable, car en 1676, « les Ursulines qui y tenaient une maison d'éducation quittent leur établissement pour un plus vaste. » Une inscription de l'église de La Folie fait remonter à 1678 la création des écoles de cette commune. Maistre Thomas Rolland, grand vicaire de l'église cathédrale de Bayeux et ancien curé de La Folie, donnait une pièce de terre de 25 « vergées » au vicaire qui célébrait tous les dimanches et fêtes une première messe et instruisait gratuitement les enfants pauvres de la commune. Le 26 mai 1669, Charles de Gouvetz, seigneur de Saint-Martin de Clinchamps fondait une école dans cette commune 75

^{73.} Ibid., Département de Marne-et-Loire (dossier no 4).

^{74.} Ibid., Département de l'Orne (dossier no 20).

^{75.} Ibid., Département du Calvados, Académie de Caen, 1872.

Il nous faut interrompre ici cette liste qui se continue durant des pages et des pages dans ce rapport remarquable préparé par l'inspecteur de l'Académie de Caen. Peut-être y reviendrons-nous, dans un prochain article, afin d'étudier plus longuement ce dossier qui expose successivement la création des écoles dans cette région, la situation les maîtres, l'installation matérielle des écoles et le mode d'enseignement; suit une description détaillée de l'organisation scolaire dans chacune des communes du département : nous y trouverions sans doute des indications précieuses sur la qualité de scolarisation de nos ancêtres venus nombreux de cette région.

Que penser des maîtres de cette époque? Nous avons rappelé plus haut qu'ils étaient de deux sortes: les maîtres des écoles de charité qui apprenaient à lire, à écrire et à compter et les maîtres écrivains qui avaient un rôle commercial, qui enseignaient la tenue des livres, l'arithmétique, les diverses formes d'écriture. Les deux groupes se réuniront en associations ou corporations pour la défense de leurs intérêts. La fondation d'une communauté comme celle des Frères des Ecoles chrétiennes rendra des services incalculables à l'éducation populaire: les Frères dispenseront une culture de qualité parce qu'ils étaient bien formés, qu'ils avaient de la méthode, de la discipline et du dévouement. Il préparaient les enfants à faire du commerce ou à entrer dans l'industrie: bien souvent leur enseignement se situera entre celui des petites écoles et celui des collèges; ce sera, avant la lettre, une sorte d'enseignement moderne et professionnel.

L'organisation matérielle des écoles du XVIIe siècle laissera grandement à désirer: la plupart des classes étaient faites dans des locaux manquant d'air et de lumière et beaucoup trop petits. Le mobilier se composait d'une table et de quelques bancs autour de la pièce. Malgré les ordonnances épiscopales, les filles et les garçons étaient souvent reçus indistinctement dans la même classe. Le matériel scolaire et les manuels étaient rares, le règlement peu adapté à des enfants encore jeunes variait à la ville et à la campagne; l'assiduité scolaire était pitoyable surtout durant les mois d'été où les enfants étaient retirés de la classe pour faire paître les animaux ou aider aux travaux des champs.

Quant aux méthodes d'enseignement, le maître utilise avant tout la méthode individuelle, chaque élève venant recevoir sa leçon à tour de rôle et retournant ensuite à sa place : pendant ce temps, les autres s'ennuyaient, se dissipaient, obligeant le maître à se servir de la férule pour maintenir l'ordre. Devant l'échec de ce mode d'enseignement, on essaiera le mode mutuel ou des moniteurs ; il faudra le génie de Jean-Baptiste de la Salle et de ses disciples pour introduire, dans l'enseignement élémentaire et même secondaire, le mode simultané-mutuel qui permet au maître d'enseigner en même temps à tous les élèves d'une même classe.

Le salaire du maître dépend alors de l'aisance et de la générosité de la commune qui l'emploie : les conditions d'enseignement font l'objet de traités, baux ou conventions que l'on retrouve dans les archives des fabriques. Ces documents attestent l'existence de nombreuses petites écoles, mais soulignent en même temps leur inefficacité trop souvent. C'est ainsi que, selon des documents trouvés dans l'arrondissement d'Evreux, on voit que l'instituteur était astreint « à faire le catéchisme deux jours la semaine à l'école et le dimanche à l'église. Il devait chanter les offices tous les dimanches et fêtes de l'année, les offices d'inhumation, les services de la confrérie, les messes de fondation, sonner l'angelus trois fois par jour, balayer l'église, porter l'eau bénite tous les dimanches après la messe dans toutes les maisons de la paroisse, assister le curé dans l'administration des sacrements la nuit et le jour, plier le linge à la volonté de monsieur le Curé, lui être soumis dans le service de l'église et l'instruction des enfants. » On peut se demander alors quel temps restait au pauvre maître pour l'instruction de ses élèves, car de toutes ces fonctions multiples, celle du maître d'école était la seule qui pût être négligée. 76 Chaque enseignement (lecture, écriture, calcul) a son tarif. Le maître d'école urbaine est généralement assez bien rémunéré; quant à l'instituteur de campagne, il doit souvent recourir à toutes sortes d'expédients pour se constituer un salaire suffisant : certains exerceront le métier de tailleur, de forgeron, de maréchal-ferrant, de cabaretier, de charretier, de cordonnier, de perruquier, d'écrivain public, de secrétaire de communes, de chantre, de fossoyeur, d'embouteilleur

^{76.} Ibid., Département de l'Eure, arrondissement d'Evreux.

de vin de messe! Dans cette optique, l'enseignement ne devient plus, hélas! qu'une fonction secondaire. 77

Ce sont les fondations ou dotations qui permettaient généralement l'établissement des écoles populaires. Voici, à titre d'exemple, celle que faisait le 2 juin 1655, un prêtre du nom de Michel, « tenant économie dans le collège royal de Navarre, fondé en l'université de Paris, paroisse de Saint-Etienne du Mont et natif de la paroisse de Domjean » : il « fondait à perpétuité, et pour toujours, un maître d'école pour instruire, enseigner et catéchiser tous les enfants, garçons et filles, pauvres et riches, gratuitement, et sans pouvoir exiger aucune récompense des parents. »

Une copie de cet acte de fondation existe à la mairie de Domjean (Inspection de l'Académie de Caen): on y voit que le fondateur entre dans des détails très circonstanciés sur la nomination du prêtre maître d'école, sur la durée des classes, le temps des vacances, mais surtout sur les prières que les écoliers devront réciter à midi et le soir, sur l'étude du chant, sur les messes à dire pour le repos de son âme, les charges qui incombent au dit maître lequel s'entretiendra de pain, vin, luminaires et ornements honnêtes pour célébrer les dites messes. » 78

Léon Maître, archiviste du département de Loire-Inférieure à la fin du XIXe siècle, rappelle ce rôle du clergé dans l'enseignement populaire dans le comté Nantais sous l'ancien régime :

* Il était d'autant plus facile au clergé de se livrer à l'enseignement que le curé de chaque endroit comptait de nombreux collaborateurs. On voit dans les registres des visites pastorales du XVIe siècle que les moindres paroisses, desservies aujour-d'hui par deux prêtres possédaient à cette époque 8, 10, 12 ecclésiastiques, vicaires ou bénéficiers. Il n'est donc pas supposable que la mission traditionnelle du clergé catholique soit tombée en désuétude entre les mains de tant de gardiens.

En dehors de la maîtrise, il existait encore dans beaucoup de paroisses des écoles de charité fondées par des bienfaiteurs qui, en créant une chapellenie, imposaient au desservant le devoir

^{77.} Félix Ponteil, Histoire de l'Enseignement, 1789-1965, Paris Sirey, 1966: 20. 78. Archives de l'enseignement primaire, Institut pédagogique national, Paris, Académie de Caen, Inspection primaire de Saint-Lô, 30 juin 1879: 21.

d'employer ses loisirs à enseigner le catéchisme, avec la lecture et l'écriture aux enfants de bonne volonté. Ces bons chrétiens voulaient faire une oeuvre agréable à Dieu en fournissant à leurs semblables les moyens de s'instruire...⁷⁹

Même si nous avons formulé des doutes sur la valeur probante des signatures pour établir le degré d'instruction d'une personne, nous estimons utile, en terminant cette étude, de donner quelques chiffres préparés par les collaborateurs de Louis Maggiolo ou par ses continuateurs. Michel Fleury et Pierre Valmary, dans un article publié dans la revue Population (janvier-mai 1957: 71-91), à Paris, sous le titre de « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », rappellent que, pour la période de 1686 à 1690, la compilation des signatures au mariage, dans 75 départements fait voir que 29% des hommes signent leur nom, contre 14% des femmes, ce qui fait une moyenne de 21%.

Le rapport de la commune de Bayeux, pour la même période (1686 à 1690) donne les statistiques suivantes : sur 172 mariages, 118 hommes (68%) et 108 femmes (62%) ont signé ; c'est là nous semble-t-il un cas un peu exceptionnel. Toujours pour la même période (1686 à 1690), voici un tableau des constatations pour quelques communes de la Seine-Inférieure :

	Nombre de mariages	Hommes ayant signé	Femmes ayant signé
Dieppe	1511	614	218
Havre (le) (pas la ville)	1388	493	219
Neufchâtel	1351	516	229
Rouen (pas la ville)	1484	623	285
Yvetot	1875	744	321
	7,609	2,990 (39%)	1,272 (16.7%)

Moyenne: 28% des conjoints ont signé 80

^{79.} Ibid., Rapport de Léon Maître, sur «L'instruction primaire dans le comté Nantais sous l'ancien régime», 1879 (?): 6.

^{80.} Bulletin de l'Instruction primaire de la Seine-Inférieure, 1878: 83.

Que valent ces chiffres et ces observations? Ils montrent que l'instruction a varié selon les provinces, surtout au XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas exagérer le poids des statistiques, surtout de celles-là; plus important sans doute et plus convaincant est le montant de la dépense faite pour l'instruction publique. Or, nous avons, en annexe du rapport de Condorcet, une note fort révélatrice préparée par Charles-Gilbert Romme qui évaluait ainsi les sommes consacrées aux écoles au cours des dernières années de la monarchie, dépenses supportées en grande partie par les fabriques et les fondations des particuliers et dépassant 20 millions! Cette somme était ainsi répartie:

•	revenus des congrégations séculières	400,000	livres
•	revenus des collèges laïques	4,000,000	"
•	dépenses du Trésor public (instruction)	4,000,000	"
•	part des fabriques pour les petites écoles; part des municipalités; fondations	12,000,000	***

« Ce chiffre, écrit Albert Duruy, vaut tous les arguments du monde et c'est un des plus violents adversaires de l'ancien régime, un jacobin qui nous les fournit. Jugez, si c'était un ami. » 81

^{81.} Albert Duruy, L'instruction publique et la Révolution, Paris. Hachette, 1882: 12 s.

CONCLUSION

L'instruction des 10,000 colons qui vinrent s'établir en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles reste un problème que la présente étude n'a fait qu'amorcer en le replacant dans les conditions sociologiques qui prévalaient à cette époque. Nous nous sommes attardé à esquisser à grands traits la situation en Normandie: nous n'avons pas épuisé, loin de là, la volumineuse documentation que nous avons recueillie aux archives de l'Institut pédagogique national, à Paris. Peut-être faudra-t-il la compléter par des études sur place, soit aux archives nationales, départementales, municipales ou communales, soit aux archives des établissements scolaires ou des institutions de charité? Peut-être y aurait-il lieu également, afin de mieux cerner la vérité, de dresser une liste des communes ou paroisses d'origine d'un nombre représentatif de colons venant de Normandie, du Perche, du Poitou, de l'Ile-de-France, etc., et d'en étudier systématiquement l'organisation scolaire au moment où se dessina l'émigration vers le Canada ? Cette étude, à notre avis, devrait porter une attention particulière à la valeur intellectuelle de l'émigration féminine : la Nouvelle-France accordera, en effet, à l'éducation féminine plus d'attention qu'on en manifesta, semble-t-il, dans la mère patrie : c'est ce que nous espérons faire dans un prochain article.

Louis Dieje andels

Saint-Bruno-de-Montarville, 2 août 1971.